

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec, tenue le mercredi 18 décembre 2019 à 10 h 30, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

-
- Sont présents: M. Steeve Verret, conseiller de la Ville de Québec, président d'assemblée
M. Sylvain Juneau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président d'assemblée
- M. Jérémie Ernould, conseiller de la Ville de Québec
Mme Michelle Morin-Doyle, conseillère de la Ville de Québec
M. Rémy Normand, conseiller de la Ville de Québec
Mme Marie-Josée Savard, conseillère de la Ville de Québec
Mme Émilie Villeneuve, conseillère de la Ville de Québec
M. Patrick Voyer, conseiller de la Ville de Québec, en remplacement du maire Régis Labeaume
- Sont également présents: M. Alain Tardif, directeur général adjoint
M^e Sylvain Ouellet, greffier
- Sont absents: M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec
M. Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette

Ouverture de la séance

À 10 h 30, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CA-2019-0560

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le maire Sylvain Juneau,
appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,
il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 4 décembre 2019, et des séances extraordinaires du conseil d'agglomération de Québec tenues le 5 décembre 2019

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 4 décembre 2019, et des séances extraordinaires du conseil d'agglomération de Québec tenues le 5 décembre 2019, tels que rédigés.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au conseil

- Dépôt du Rapport du Vérificateur général intitulé *Résultats de la vigie exercée en 2019 sur le projet de Réseau structurant de transport en commun*

Période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

Adoption des résolutions

Entente de services techniques entre la Ville de Québec et *Rogers Communications Canada inc.*, relative au déplacement des installations de *Rogers Communications Canada inc.* (phase avant-projet) dans le cadre du projet du Réseau structurant de transport en commun (Dossier 61177) - AP2019-769 (CT-2437158)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente de services techniques entre la Ville de Québec et *Rogers Communications Canada inc.*, relative au déplacement de ses installations dans le cadre de l'avant-projet du Réseau structurant de transport en commun, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° le directeur du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun à signer ladite entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0563

Entente entre la Ville de Québec et *Optonique*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Soutien au financement de la mise en oeuvre du plan stratégique 2019–2021 et des activités du Pôle d'excellence en optique-photonique à Québec* - **DE2019-294 (CT-DE2019-294)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu :

- 1° d'approprier une somme maximale de 307 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023* pour la réalisation du projet *Soutien au financement de la mise en oeuvre du plan stratégique 2019-2021 et des activités du Pôle d'excellence en optique-photonique à Québec*;
- 2° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Optonique*, relative au versement de ladite subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0564

Ententes triennales entre la Ville de Québec et *SQUAT Basse-Ville* et *Maison de Lauberivière, aide aux adultes en difficulté*, relatives au versement d'un soutien financier pour les années 2020, 2021 et 2022 afin de soutenir leurs activités - **LS2019-431 (CT-2456787)**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente triennale des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes entre la Ville de Québec et :

- 1° *SQUAT Basse-Ville*, relative au versement d'un soutien de 40 000 \$ pour les années 2020, 2021 et 2022, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente;

- 2° *Maison de Lauberivière, aide aux adultes en difficulté*, relative au versement d'un soutien de 100 000 \$ pour les années 2020, 2021 et 2022.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0565

Entente entre la Ville de Québec et le *CHU de Québec-Université Laval*, relative au versement d'une contribution financière pour la réalisation par le *CHU de Québec-Université Laval*, d'une étude pour la valorisation de la vapeur produite par l'incinérateur municipal dans le système de trigénération du centre hospitalier en cours de construction, près de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus - **PV2019-008 (CT-2440445)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *CHU de Québec-Université Laval*, relative au versement d'une contribution financière de 120 594,36 \$, plus les taxes applicables, pour l'étude réalisée par le *CHU de Québec-Université Laval* portant sur la valorisation de la vapeur produite par l'incinérateur municipal pour utilisation par le système de trigénération du nouveau centre hospitalier présentement en cours de construction, près de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0566

Radiation des créances conformément à la *Politique de gestion de la fermeture administrative de certains dossiers au Service des affaires juridiques*, pour l'année 2019 - **AJ2019-039 (Ra-2168)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la radiation des livres de la Ville de la somme maximale de 205 132,78 \$, représentant les soldes à recevoir pour l'année 2019 de créances jugées irrécouvrables appartenant à l'agglomération de Québec;
- 2° la radiation des livres de la Ville de la somme maximale de 195 \$, représentant les soldes à recevoir pour l'année 2019 de créances jugées irrécouvrables appartenant à la Ville de L'Ancienne-Lorette;
- 3° la radiation des livres de la Ville de la somme maximale de 93 \$, représentant les soldes à recevoir pour l'année 2019 de créances jugées irrécouvrables appartenant à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

- 4° la radiation des livres de la Ville de la somme maximale de 100 \$, représentant les soldes à recevoir pour l'année 2019 de créances jugées irrécouvrables appartenant au *Réseau de transport de la Capitale*;
- 5° le Service des finances à faire les écritures comptables requises à cette fin.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0567

Renouvellement du contrat de soutien et d'entretien des licences *BeeOn*, du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020 (Dossier 42515) - **AP2019-661 (CT-2449325) — (Ra-2168)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu :

- 1° de renouveler le contrat octroyé à *ICO Technologies inc.*, pour le soutien et l'entretien des licences *BeeOn*, du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020, incluant une banque d'heures et l'acquisition de nouvelles licences, pour une somme de 108 564,85 \$, excluant les taxes;
- 2° d'autoriser le directeur du Service des approvisionnements à signer tous les documents requis pour le renouvellement dudit contrat.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0568

Renouvellement du contrat pour les services de soutien, d'entretien et de mise à jour des modules et outils de bases de données *Oracle* (Dossiers 44976 et 52113) - **AP2019-773 (CT-2453779) — (Ra-2168)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu de renouveler le contrat adjugé à *Oracle Canada ULC*, pour les services de soutien, d'entretien et de mise à jour des modules et outils de bases de données *Oracle*, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, relatif aux dossiers 44976 et 52113, pour une somme de 371 255,07 \$, excluant les taxes, selon la proposition du 6 novembre 2019.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Adjudication d'un contrat pour l'achat de fournitures et la réparation de pompes de marque *Flyght* pour les différentes usines de la Ville de Québec (Dossier 64838) - AP2019-777 (Ra-2168)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adjuger, à *Société Xylem Canada*, le contrat pour l'achat de fournitures et la réparation de pompes de marque *Flyght* pour les différentes usines de la Ville de Québec, pour une durée de trois ans, de la date d'adjudication au 31 décembre 2022, pour une somme estimée à 400 728,63 \$, excluant les taxes, suivant sa proposition du 19 novembre 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Renouvellement du contrat *Microsoft MS-Premier* (Contrat-cadre de *Prestations de Services Microsoft* référence U6448699), du 1^{er} décembre 2019 au 30 novembre 2020 (Dossier 51070) - AP2019-785 (CT-2455604) — (Ra-2168)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu :

- 1° de renouveler le contrat *Microsoft MS-Premier* (Contrat-cadre de *Prestations de Services Microsoft* référence U6448699) octroyé à *Microsoft Entreprise*, du 1^{er} décembre 2019 au 30 novembre 2020, pour une somme de 146 798,83 \$, excluant les taxes;
- 2° d'autoriser le directeur du Service des approvisionnements à signer tous les documents requis pour le renouvellement dudit contrat.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Renouvellement du contrat pour le soutien et l'entretien annuel des logiciels et progiciels *Unicité*, *Constat Express* et *Genero* pour le Service des affaires juridiques - Cour municipale (Dossier 46606) - AP2019-792 (CT-2456138) — (Ra-2168)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de renouveler le contrat adjugé à *PG Solutions inc.*, pour le soutien et l'entretien annuel des logiciels et progiciels *Unicité*, *Constat Express* et *Genero*, pour le Service des affaires juridiques - Cour municipale, pour l'année 2020 (Dossier 46606), pour une somme de 173 250 \$, excluant les taxes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0572

Renouvellement des contrats pour les services de soutien, d'entretien et de mise à jour des modules de la suite *eBusiness (PGI financier)* d'Oracle (Dossier 44976) - AP2019-800 (CT-2457022)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'autoriser :

- 1° le renouvellement des contrats pour les services de soutien, d'entretien et de mise à jour des modules de la suite *eBusiness (PGI financier)* d'Oracle à Oracle Canada ULC, selon les périodes mentionnées dans les propositions, pour une somme de 880 860,76 \$, excluant les taxes, selon ses propositions du 24 août 2019, du 4 septembre 2019, du 5 septembre 2019, du 7 novembre 2019 et du 22 novembre 2019;
- 2° le directeur du Service des approvisionnements à signer tous les documents requis pour le renouvellement desdits contrats.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0573

Adhésion de la Ville de Québec aux contrats à commande de logiciels du Centre de services partagés du Québec pour l'acquisition des licences du logiciel *CommVault* (Dossier 52827) - AP2019-807 (CT-2453741) — (Ra-2168)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu :

- 1° d'approuver l'adhésion de la Ville de Québec aux contrats à commande de logiciels du Centre de services partagés du Québec pour l'acquisition des licences du logiciel *CommVault*;
- 2° d'autoriser le directeur du Service des approvisionnements ou son représentant, à signer la fiche technique d'inscription du Centre de services partagés du Québec afin de confirmer ladite adhésion;
- 3° d'approuver une dépense estimée à 297 043,51 \$, excluant les taxes, pour l'acquisition des licences du logiciel *CommVault* au mandataire du Centre de services partagés du Québec, soit à ProContact.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0574

Avis de modification numéro 5 relatif à l'adhésion de la Ville de Québec à l'entente contractuelle du *Centre de services partagés du Québec*, pour les services de revue de presse écrite et veille des médias électroniques (radio et télévision) (Dossier 50825) - **AP2019-813 (CT-2452052) — (Ra-2168)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser une dépense supplémentaire de 14 000 \$, excluant les taxes, relative à l'adhésion de la Ville de Québec à l'entente contractuelle du *Centre de services partagés du Québec*, en vertu de la résolution CA-2017-0311 du 30 août 2017, pour les services de revue de presse écrite et veille des médias électroniques (radio et télévision), jusqu'au 31 mars 2020, conformément à l'avis de modification numéro 5 joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0575

Avis de modification numéro 2 relatif au contrat pour l'amélioration du progiciel *VIP (RH et paie)*, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 (Dossier 42418) - **AP2019-825 (CT-2452609) — (Ra-2168)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser une dépense supplémentaire de 90 000 \$, excluant les taxes, pour le contrat adjugé à *DLGL Bureau d'affaires ltée*, selon la délégation de pouvoirs en vigueur, relativement au contrat pour l'amélioration du progiciel *VIP (RH et paie)*, conformément à l'avis de modification numéro 2 joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0576

Adjudication d'un contrat pour l'acquisition de l'oeuvre d'art public commémorative pour témoigner de l'action bénévole au *Tournoi International de Hockey Pee-Wee de Québec* (Dossier 64771) - **AP2019-826 (CT-2452798) — (Ra-2168)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu :

- 1° d'adjuger, à *Guillaume D. Cyr*, artiste professionnel, le contrat pour l'acquisition et l'installation de l'oeuvre d'art public commémorative pour témoigner de l'action bénévole au *Tournoi International de Hockey Pee-Wee de Québec*, pour une somme de 200 000 \$, excluant les taxes, conformément à sa proposition du 28 octobre 2019;

2° d'autoriser la directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales et le greffier à signer ledit contrat d'exécution.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0577

Autorisation d'une dépense supplémentaire à l'entente de services professionnels juridiques relative à l'arbitrage de différends concernant la Loi 15 sur les régimes de retraite pour les employés manuels, les fonctionnaires et les professionnels, du 1^{er} mai 2017 au 31 juillet 2018 (Dossier 48811) - **AP2019-830 (Ra-2168)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser une dépense supplémentaire de 100 000 \$, **e x c l u a n t l e s t a x e s**, au contrat adjudgé à *Gravel² Avocats inc.* (Dossier 48811), en vertu de la résolution CA-2017-0270 du 5 juillet 2017, pour des services professionnels juridiques relative à l'arbitrage de différends concernant la Loi 15 sur les régimes de retraite pour les employés manuels, les fonctionnaires et les professionnels, selon les conditions négociées entre les parties.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0578

Entente entre la Ville de Québec et *Voile internationale Québec*, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Transat Québec / Saint-Malo*, en 2020 - **BE2019-150 (CT-2456781) — (Ra-2168)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Voile internationale Québec*, relative au versement d'une subvention de 200 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Transat Québec / Saint-Malo*, en 2020, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0579

Entente entre la Ville de Québec et *Flash Roméo inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Contribution d'amorçage de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Ronde de financement pour le lancement de la plateforme Voilà* - **DE2019-242 (CT-DE2019-242) — (Ra-2168)**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'approprier une somme maximale de 250 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023* pour la réalisation du projet *Ronde de financement pour le lancement de la plateforme Voilà*;
- 2° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Flash Romeo inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 250 000 \$, dans le cadre du volet *Contribution d'amorçage* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0580

Bail entre la Ville de Québec (locataire) et 9161-0907 Québec inc. (locateur), relatif à la location de locaux situés au 575, rue Arago Ouest - Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2019-310 (CT-DE2019-310) — (Ra-2168)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion d'un bail en vertu duquel 9161-0907 Québec inc. loue à la Ville de Québec des espaces situés au 575, rue Arago Ouest, connu et désigné comme étant le lot 5 342 247 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, pour une période de cinq ans, débutant le premier jour du mois suivant la date de livraison complète des lieux loués, qui sera le ou vers le 1^{er} février 2020 et se terminant le ou vers le 31 janvier 2025, incluant cinq options de renouvellement d'un an chacune, pour un loyer annuel total de 137 896 \$, plus les taxes applicables, la première année. Ce loyer annuel sera fixe pour la durée initiale du bail, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au bail joint au sommaire décisionnel;
- 2° le directeur du Service du développement économique et des grands projets à signer ledit bail.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0581

Modification de la valeur nominale d'obligations émises en vertu de dispositions législatives, l'autorisation de se prévaloir d'une mesure d'allègement fiscal pour l'exercice financier 2019 et l'annulation d'une affectation prévue au budget de fonctionnement 2019 - FN2019-044 (Ra-2168)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la trésorière à modifier la valeur nominale des obligations émises en vertu de l'article 255 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (2004, chapitre 20), et renouvelées en 2015 et 2016 pour les régimes de retraite des policiers et policières, des pompiers, du personnel professionnel et des cadres de la Ville de Québec, pour un montant de 13 621 090 \$ réparti entre les régimes tels que présentés à l'annexe A jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser la Ville de Québec à se prévaloir, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019, de la mesure d'allègement fiscal permettant d'apparier la dépense de rachat des obligations PL 54 à l'amortissement des gains actuariels;
- 3° d'annuler l'affectation prévue au budget adopté de fonctionnement 2019 de l'agglomération de Québec aux fins de création d'une réserve financière pour le remboursement desdites obligations, pour un montant de 2 123 161 \$.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0582

Révision à la baisse de l'affectation annuelle à la réserve financière, pour le paiement de la dette de l'agglomération, et la ratification de l'appropriation d'un montant à même la réserve financière pour le paiement de la dette de l'agglomération - FN2019-045 (Ra-2168)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° de réviser à la baisse le montant de l'affectation 2019 à la réserve financière pour le paiement de la dette de l'agglomération, d'un montant de 4 830 500 \$ afin de l'établir à 9 869 500 \$;
- 2° de ratifier l'appropriation d'une somme de 10 998 700 \$ à la réserve financière pour le paiement de la dette de l'agglomération, tel que détaillé à l'annexe A jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0583

Affectation de paiements comptant sur les immobilisations comme financement de dépenses sur des règlements d'emprunt de l'agglomération de Québec - FN2019-047 (Ra-2168)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser l'affectation de *paiements comptant d'immobilisations* aux dépenses d'immobilisations sur des règlements d'emprunt d'agglomération, pour un montant de 27 578 080 \$, tel que présenté à l'annexe B jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0584

Fermeture de 34 règlements d'emprunt, réduction des pouvoirs de dépenser et annulation des soldes résiduels de pouvoir d'emprunt - FN2019-049 (Ra-2168)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la fermeture des 34 règlements d'emprunt, tel que détaillé à l'annexe jointe au sommaire décisionnel;
- 2° la réduction des pouvoirs de dépenser d'une somme de 1 643 417,87 \$;
- 3° l'annulation des soldes résiduels de pouvoir d'emprunt totalisant 31 216 939,91 \$;
- 4° la demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, de l'ajustement des registres en conséquence.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0585

Entente entre la Ville de Québec et Hydro-Québec, pour le déplacement ou l'enfouissement d'une portion du réseau de distribution pour l'alimentation en souterrain du barrage Mont-Châtel (PUP190560) - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - IN2019-036 (CT-2455302) — (Ra-2168)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et Hydro-Québec pour le déplacement ou l'enfouissement d'une portion du réseau de distribution (DCL-22486656);
- 2° le directeur du Service de l'ingénierie à signer ladite entente;
- 3° le versement d'une somme de 127 140,02 \$, plus taxes applicables, à Hydro-Québec, conditionnellement à la réalisation des travaux relatifs à ladite entente et sur présentation des pièces justificatives.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0586

Versement par la Ville de Québec d'une compensation pour la perte des milieux humides et hydriques, dans le cadre du projet de construction d'une passerelle et d'une piste cyclopiétonne au parc des Saules - PA2019-165 (CT-2458333) — (Ra-2168)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'autoriser le versement de la compensation financière au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au montant de 243 137,80 \$ pour la perte des milieux humides et hydriques dans le cadre du projet de construction d'une passerelle et d'une piste cyclopiétonne au parc des Saules.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0587

Acceptation du contrat de vente de vapeur entre la Ville de Québec et Société en commandite Stadacona WB, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022 - PV2019-013 (Ra-2168)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'autoriser le contrat de vente de vapeur signé par *Société en commandite Stadacona WB*, d'une durée de 36 mois, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0588

Acquisition à des fins municipales de deux immeubles situés sur le boulevard Hochelaga, connus et désignés comme étant une parcelle des lots 1 665 891 et 2 012 202 du cadastre du Québec, et établissement d'une servitude de plantation en faveur de la Ville sur une parcelle du lot 2 012 202 du même cadastre - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - DE2019-322 (CT-2459362) — (Ra-2169)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'acquérir, à des fins municipales, deux immeubles sis sur le boulevard Hochelaga, propriété de la Société québécoise des infrastructures, connus et désignés comme étant une parcelle des lots 1 665 891 et 2 012 202 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 152,9 et 222,7 mètres carrés, pour une somme de 516 018 \$ comprenant une indemnité immobilière de 378 151 \$, plus les taxes applicables, et 137 867 \$ en dommages, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel;

- 2° d'établir une servitude réelle et perpétuelle de plantation, à titre gratuit, sur un immeuble connu et désigné comme étant une parcelle du lot 2 012 202 dudit cadastre, identifiée d'un liséré rouge au plan préliminaire joint à l'annexe 1 du sommaire décisionnel, d'une superficie approximative de 31,9 mètres carrés, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'article 9 de ladite promesse de vente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0589

Acquisition à des fins municipales d'un immeuble situé sur le boulevard Hochelaga, connu et désigné comme étant deux parties du lot 3 069 349 du cadastre du Québec, et établissement d'une servitude de plantation en faveur de la Ville sur ces mêmes parties de lot - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - DE2019-323 (CT-2460135) — (Ra-2169)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'acquérir, à des fins municipales, un immeuble sis sur le boulevard Hochelaga, propriété du *Fonds de placement immobilier Cominar*, connu et désigné comme étant deux parties du lot 3 069 349 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative totale de 108,9 mètres carrés, pour une somme totale de 208 000 \$, comprenant 183 769 \$, en indemnité immobilière, plus les taxes applicables, et 24 231 \$ en dommages, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'établir une servitude réelle et perpétuelle de plantation, à titre gratuit, sur un immeuble connu et désigné comme étant deux parties dudit lot 3 069 349 du cadastre du Québec, et correspondant aux parcelles 3 et 4, illustrées au plan préliminaire, d'une superficie approximative totale de 106,6 mètres carrés, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'article 10 de cette même promesse de vente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0590

Acquisition à des fins municipales d'un immeuble situé sur le boulevard Hochelaga, connu et désigné comme étant une partie du lot 2 014 688 du cadastre du Québec, et établissement d'une servitude de plantation en faveur de la Ville sur cinq parcelles du lot 2 014 688 du même cadastre - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - DE2019-330 (CT-2460315) — (Ra-2169)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'acquérir, à des fins municipales, un immeuble sis sur le boulevard Hochelaga, propriété d'*Ivanhoé Ste-Foy inc.*, connu et désigné comme étant une partie du lot 2 014 688 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 3 142,5 mètres carrés, pour une somme totale de 4 265 000 \$, comprenant 4 150 000 \$ en indemnité immobilière, plus les taxes applicables, et 115 000 \$ en dommages, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'établir une servitude réelle et perpétuelle de plantation, à titre gratuit, sur un immeuble connu et désigné comme étant cinq parcelles du lot 2 014 688 dudit cadastre, identifiées d'un liséré rouge au plan préliminaire, d'une superficie approximative totale de 602,7 mètres carrés, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'article 10 de ladite promesse de vente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0591

Acquisition à des fins municipales d'un immeuble situé sur le boulevard Hochelaga, connu et désigné comme étant une partie du lot 2 012 430 du cadastre du Québec, et l'établissement d'une servitude de plantation en faveur de la Ville sur une parcelle du lot 2 012 430 du même cadastre - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - **DE2019-331 (CT-2460298) — (Ra-2169)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'acquérir, à des fins municipales, un immeuble sis sur le boulevard Hochelaga, propriété d'*Ivanhoé Cambridge II inc.* et *7503024 Canada inc.*, connu et désigné comme étant une partie du lot 2 012 430 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 1 166,0 mètres carrés, pour une somme totale de 2 295 000 \$, comprenant 1 749 000 \$ en indemnité immobilière, plus les taxes applicables, et 546 000 \$ en dommages, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'établir une servitude réelle et perpétuelle de plantation, à titre gratuit, sur un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 2 012 430 dudit cadastre, identifiée d'un liséré rouge au plan préliminaire, d'une superficie approximative de 60,5 mètres carrés, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'article 10 de ladite promesse de vente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Application d'un crédit sur les quotes-parts exigibles aux municipalités liées visant à acquitter les dépenses d'agglomération pour l'exercice financier 2019 - FN2019-051 (CT-FN2019-051) — (Ra-2169)

Monsieur le maire Sylvain Juneau fait lecture et dépose le texte d'une résolution (2019-545), adoptée par le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures le 4 décembre 2019, qui donne une orientation favorable à l'adoption des sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance mais qui exprime également une réserve en lien avec le dossier judiciaire concernant les quotes-parts (dossier 200-17-014410-112).

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser :

- 1° un crédit de 13 752 287 \$ sur les quotes-parts exigibles aux municipalités liées visant à acquitter les dépenses d'agglomération pour l'exercice financier 2019, ventilé et effectué comme suit :
 - application d'un crédit d'une somme de 12 010 647 \$ sur la quote-part de la Ville de Québec relative à l'exercice financier 2019;
 - application d'un crédit d'une somme de 647 789 \$ sur le 4^e versement de la quote-part de la Ville de L'Ancienne-Lorette relative à l'exercice financier 2019;
 - application d'un crédit d'une somme de 1 093 851 \$ sur le 4^e versement de la quote-part de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures relative à l'exercice financier 2019;
- 2° la trésorière de la Ville de Québec à effectuer toutes les inscriptions requises aux livres comptables de la Ville afin de donner effet à la présente résolution.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Versements aux villes de L'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin-de-Desmaures, en référence à l'année financière 2018, des sommes résultant des conclusions du jugement de la Cour supérieure relativement à la portion non contestée par la Ville de Québec, dans le cadre du recours intenté par la Ville de L'Ancienne-Lorette concernant le remboursement d'une partie des quotes-parts - FN2019-052 (CT-FN2019-052) — (Ra-2169)

Monsieur le maire Sylvain Juneau fait lecture et dépose le texte d'une résolution (2019-545), adoptée par le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures le 4 décembre 2019, qui donne une orientation favorable à l'adoption des sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance mais qui exprime également une réserve en lien avec le dossier judiciaire concernant les quotes-parts (dossier 200-17-014410-112).

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser :

- 1° le versement d'une somme de 737 096 \$ à la Ville de L'Ancienne-Lorette, en référence à l'année financière 2018, résultant des conclusions du jugement de la Cour supérieure relativement à la portion non contestée par la Ville de Québec;
- 2° le versement d'une somme de 1 293 275 \$ à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, en référence à l'année financière 2018, résultant des conclusions du jugement de la Cour supérieure relativement à la portion non contestée par la Ville de Québec;
- 3° la trésorière de la Ville de Québec à procéder à l'ajustement des revenus et des dépenses de compétences d'agglomération et de proximité afin de représenter les conclusions du jugement de la Cour supérieure sur les quotes-parts des municipalités liées relativement à la portion non contestée du jugement, en référence à l'année financière 2018.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0594

Approbation des règlements numéros 373, 374, 375, 376, 377 et 378 modifiant les règlements d'emprunt numéros 185, 218, 229, 236, 256 et 260 du Réseau de transport de la Capitale - FN2019-056 (Ra-2169)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'approuver :

- 1° le Règlement N° 373 modifiant le Règlement N° 185 autorisant des dépenses et un emprunt de 636 000 \$ pour l'achat et l'installation d'abribus et de mobilier urbain et pour procéder à l'aménagement d'infrastructures d'accueil particulières à certaines zones d'arrêt, joint au sommaire décisionnel;
- 2° le Règlement N° 374 modifiant le Règlement N° 218 autorisant des dépenses et un emprunt de 4 000 000 \$ pour le réaménagement du terminus Jacques-Cartier, joint audit sommaire;
- 3° le Règlement N° 375 modifiant le Règlement N° 229 - prêt, en 2008, au Service de transport adapté de la Capitale (STAC) et emprunt nécessaire au paiement des coûts s'y rattachant, joint audit sommaire;
- 4° le Règlement N° 376 modifiant le Règlement N° 236 autorisant des dépenses et un emprunt de 1 107 000 \$ concernant l'acquisition d'équipements et la réalisation de travaux aux installations, joint audit sommaire;

- 5° le Règlement N° 377 modifiant le Règlement N° 256 autorisant des dépenses et un emprunt de 4 596 000 \$ pour financer la modification du système de refroidissement des moteurs de 163 autobus, joint audit sommaire;
- 6° le Règlement N° 378 modifiant le Règlement N° 260 autorisant des dépenses et un emprunt de 1 776 000 \$ pour le financement de douze (12) minibus adaptés pour les besoins du Service de transport adapté de la Capitale (STAC) de 2012 à 2015, joint audit sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0595

Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré et ses municipalités locales constituantes relative à la fourniture de services en matière de traitement de certaines matières résiduelles dans les installations de la Ville de Québec - PV2019-014 (Ra-2169)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré et ses municipalités locales constituantes, relative à la fourniture de services en matière de traitement de certaines matières résiduelles, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente intermunicipale jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0596

Renouvellement du recueil des Conditions de travail du personnel de direction de la Ville de Québec 2019-2023 - RH2019-1152 (Ra-2169)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu :

- 1° d'approuver le renouvellement du recueil des *Conditions de travail du personnel de direction*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans les documents joints au sommaire décisionnel;
- 2° de mandater le Service des ressources humaines pour qu'il modifie ledit recueil, conformément aux conditions mentionnées à ce sommaire décisionnel;

3° d'autoriser le Service des finances à procéder aux virements budgétaires nécessaires.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0597

Modification à la structure administrative de l'Office du tourisme de Québec - RH2019-1161 (CT-RH2019-1161) — (Ra-2169)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la modification de l'appellation de la Division des connaissances stratégiques, de développement et de l'expérience client pour celle de la Division des connaissances stratégiques et du développement de l'offre (CRB 34400), ainsi que du titre d'emploi associé au poste de directeur de cette division, classe 1 (poste 40556) de l'échelle des emplois régis par l'*Association du personnel de direction de la Ville de Québec*;
- 2° la modification de l'appellation de la Section de l'expérience client (CRB 34410) pour celle de Section de l'expérience visiteur et du service aux membres (CRB 34020), ainsi que du titre d'emploi associé au poste de directeur de cette section, classe 3 (poste 40557) de l'échelle des emplois régis par l'*Association du personnel de direction de la Ville de Québec* et du rattachement de la Section de l'expérience visiteur et du service aux membres directement sous la direction de l'*Office du tourisme de Québec*;
- 3° l'abolition de la Division des ventes et des partenariats ainsi que du titre d'emploi associé au poste de directeur de cette division, classe 2 (poste 42102) de l'échelle des emplois régis par l'*Association du personnel de direction de la Ville de Québec* et de déclarer la titulaire de ce poste à titre d'employée en surnombre, conformément aux conditions mentionnées audit sommaire;
- 4° la création de la Division du développement des affaires et des partenariats internationaux, du poste de directeur de la Division du développement des affaires et des partenariats internationaux, ainsi que du titre d'emploi, dont la classe sera à évaluer par le comité d'évaluation de postes des emplois régis par l'*Association du personnel de direction de la Ville de Québec*;
- 5° la création du poste de directeur adjoint à la direction de l'*Office du tourisme de Québec*, ainsi que de son titre d'emploi, classe qui sera à évaluer par le comité d'évaluation de postes des emplois régis par l'*Association du personnel de direction de la Ville de Québec*;
- 6° le Service des ressources humaines à procéder à la dotation du poste de directeur adjoint;
- 7° la modification de l'emploi et du poste de directeur de la Section de la communication et du marketing (poste no 42103), classe 3, en un emploi de directeur de la Division de la communication et du marketing (CRB 34300), classe 3 des emplois régis par l'*Association du personnel de direction de la Ville de Québec*;

- 8° le Service des finances à procéder aux virements budgétaires requis;
- 9° le Service des ressources humaines à effectuer la mise à jour de la nomenclature des emplois du personnel de direction selon les termes des recommandations précédentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0598

Modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant la rue Dorchester et la rue de la Couronne - Arrondissement de La Cité-Limoilou - TM2019-285

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approuver les modifications aux règles portant sur le stationnement :

Rue Dorchester

Sur le côté est, sur le tronçon compris entre la rue du Prince-Édouard et la rue de la Reine, la norme suivante est en vigueur :

« 1° à partir de la rue du Prince-Édouard, en direction sud, jusqu'à la rue de la Reine, un tarif pour le stationnement est imposé aux véhicules routiers. »

Cette norme est remplacée par la suivante :

« 1° à partir de la rue du Prince-Édouard, en direction sud, jusqu'à la rue de la Reine, il est interdit de stationner un véhicule routier au-delà d'une période de 60 minutes, de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi, excepté pour un détenteur d'un permis de stationnement de la zone 14. »

Rue de la Couronne

Sur le côté ouest, sur le tronçon compris entre la rue du Prince-Édouard et la rue de la Reine, la norme suivante est en vigueur :

« 1° à partir de la rue du Prince-Édouard, en direction sud, jusqu'à la rue de la Reine, un tarif pour le stationnement est imposé aux véhicules routiers. »

Cette norme est remplacée par la suivante :

« 1° à partir de la rue du Prince-Édouard, en direction sud, jusqu'à la rue de la Reine, il est interdit de stationner un véhicule routier au-delà d'une période de 60 minutes, de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi, excepté pour un détenteur d'un permis de stationnement de la zone 12. »

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion

CA-2019-0599

Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé concernant deux dérogations à l'égard des plaines inondables, R.A.V.Q. 1311 - PA2019-154 (Ra-2168)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé concernant deux dérogations à l'égard des plaines inondables*, R.A.V.Q. 1311;
- 2° de réduire de 45 à 20 jours le délai prévu à l'article 52 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et accordé aux organismes partenaires pour donner un avis sur la modification proposée;
- 3° d'adopter, conformément à l'article 53.11.4 de ladite Loi, le document indiquant la nature des modifications qui devront être apportées à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Québec advenant la modification du *Schéma d'aménagement et de développement révisé* par l'adoption et l'entrée en vigueur du Règlement R.A.V.Q. 1311.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2019-0600

Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé concernant deux dérogations à l'égard des plaines inondables, R.A.V.Q. 1311 - PA2019-154

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur le schéma d'aménagement et de développement révisé* relativement à deux dérogations à l'égard des plaines inondables.

D'une part, il autorise des travaux relatifs à l'aménagement d'un sentier cyclo-piéton comprenant la construction d'une passerelle au-dessus de la rivière Saint-Charles dans le parc Les Saules et d'autre part, il autorise également des travaux relatifs à la reconstruction du pont de l'Accueil sur le boulevard Masson au-dessus de la rivière Lorette.

Adoption de règlements

CA-2019-0601

Règlement de l'agglomération sur la réalisation, pour l'année 2019 et les suivantes, du Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1303 - PA2019-143

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur la réalisation, pour l'année 2019 et les suivantes, du Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1303.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0602

Règlement de l'agglomération sur des travaux d'élaboration et de mise en oeuvre d'une gestion des milieux humides et hydriques qui relèvent de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1305 - PA2019-151

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'élaboration et de mise en oeuvre d'une gestion des milieux humides et hydriques qui relèvent de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1305.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0603

Règlement modifiant le Règlement numéro 207 concernant le Schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à deux dérogations à l'égard des plaines inondables, R.A.V.Q. 1309 - PA2019-152

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement numéro 207 concernant le Schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à deux dérogations à l'égard des plaines inondables, R.A.V.Q. 1309.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0604

Règlement de l'agglomération sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé, R.A.V.Q. 1310 - PA2019-156

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé, R.A.V.Q. 1310.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Clôture de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été traités par les membres du conseil d'agglomération de Québec, de consentement unanime, ceux-ci mettent fin à la séance. Il est 10 h 40.

Steeve Verret
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/ad